

# LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit  
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine



## Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle  
68100 MULHOUSE  
☎ : 03 89 44 66 93  
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

## Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère  
68000 COLMAR

## Chapelle N.-D. de la Ste-Espérance

37 rue Pasteur  
90300 CRAVANCHE

## Abbé Jean-Luc Radier

☎ : 06 14 77 90 46

## Abbé Hervé Gresland

@ : ab.gresland@laposte.net

## Abbé François Knittel

☎ : 03 89 44 66 93

## Mlle E. Ledermann (Librairie)

☎ : 06 88 25 04 46

## Chers fidèles,

Dans le bulletin de février, nous avons vu que les béatitudes sont le résumé composé par Jésus-Christ lui-même de toute la doctrine chrétienne, et que nous avons l'occasion de les méditer et de les mettre en pratique en participant au pèlerinage cette année. Puis, dans le bulletin suivant, nous nous sommes penchés sur les trois premières béatitudes, par lesquelles nous écartons les obstacles au bonheur éternel, dont Notre-Sauveur nous a montré l'exemple surtout par sa Passion et qu'il nous invite à imiter, surtout lorsque nous assistons à la Sainte Messe.

Les deux béatitudes suivantes expriment la perfection de la vie active : « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés », « Bienheureux les miséricordieux, car il leur sera fait miséricorde ». En bref, la justice, c'est d'accomplir son devoir. La miséricorde, c'est de faire le bien gratuitement et par amour du prochain.

Pendant le temps de la Passion et celui de Pâques, méditons sur la justice et la miséricorde du Christ.



La justice est la vertu morale par laquelle nous rendons à chacun son droit, ou son dû. Le droit est ce que nous devons au prochain en vertu d'une loi. Ce n'est pas seulement la faculté d'exiger quelque chose du prochain. Cette dernière expression du droit est celle du droit moderne. Elle explique la propension de nos contemporains à vouloir obtenir la justice en « revendiquant leurs droits » comme il appert dans nombre de manifestations. En effet, la justice ne se trouve pas dans le sujet qui revendique un droit, mais dans celui qui rend à autrui ce qu'il lui doit. En outre, ce n'est pas par des paroles que

## SOMMAIRE

Le Mot du Prieur	p. 1-2
Je suis chrétien !	p. 3, 6-7
Calendrier	p. 4-5
Annonces	p. 8

l'homme peut rendre juste celui qui ne l'est pas, mais par des actes. Pour restaurer les droits, il faut donc que les hommes deviennent justes. Tout le problème est là. Comment a fait Jésus ?

Jésus a appliqué la méthode inverse de ceux qui invoquent leurs droits. Il a renoncé à revendiquer ses droits, et il a accepté de subir l'injustice des pécheurs, en accomplissant en tant qu'homme un acte de la plus haute justice envers Dieu : le sacrifice qui est un acte de religion. « Lui qui était de condition divine, n'a pas revendiqué son égalité avec Dieu, mais il s'anéanti lui-même, prenant condition d'esclave et se faisant semblable aux hommes. Offrant ainsi tous les dehors d'un homme, il s'abaissa lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix » (Phil. 2, 6-8). Ce faisant, il a accompli l'acte de justice par excellence, en rendant à Dieu le culte qu'aucun homme ne pouvait plus lui rendre depuis le péché du premier homme. Il a également mérité de Dieu la récompense, à savoir la conversion des pécheurs qui lui rendent gloire : « C'est pourquoi Dieu l'a souverainement exalté, et lui a donné le Nom qui est au-dessus de tout nom. Afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse, aux cieux, sur terre, et aux enfers, et que toute langue confesse que Jésus-Christ est Seigneur, à la gloire de Dieu le Père » (Phil. 2, 9-11).

La justice n'explique toutefois pas totalement la volonté et l'action rédemptrice du Christ. Si, de fait, la création n'est pas due à la créature, la rédemption encore moins. La seule justice qui est due au pécheur, à cause de son péché, c'est sa condamnation. C'est donc une volonté divine gratuite de réparer le mal qui explique vraiment le salut opéré par Jésus-Christ. Or guérir et réparer le mal dans le prochain, c'est la définition de la miséricorde.

La miséricorde est un effet de la vertu de charité, laquelle surpasse la justice. A n'en pas douter, c'est l'amour de Dieu et des âmes présent dans l'âme du Christ qui lui a fait vouloir la rédemption. Par conséquent, il est juste que le Christ, qui veut que nous

méritons notre salut, nous invite à la miséricorde. De toute évidence, renoncer à ses droits et s'abaisser à mourir sur la croix est un choix libre et gratuit du Verbe incarné. Comment alors le pécheur, surtout le chrétien, déjà lavé par le baptême mais qui retombe dans le péché, peut-il espérer être bénéficiaire du pardon et du salut s'il n'est lui-même miséricordieux ?

« Bienheureux les miséricordieux, car il leur sera fait miséricorde ». La 5<sup>e</sup> demande du *Notre Père* est encore plus claire : « Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ».

Lorsque nous marchons en pèlerinage, nous ne manifestons pas, mais nous accomplissons un acte de religion et donc un acte de justice. L'archéologie chrétienne en témoigne, dès les premiers siècles de l'histoire de l'Église, les chrétiens ont fait des pèlerinages pour honorer leurs martyrs. Nous aussi, pèlerins du 21<sup>e</sup> siècle, nous marchons vers un but religieux, vers un lieu où nous voulons honorer spécialement Dieu : le tombeau du Christ ou de St Jacques, le Mont Sainte-Odile, etc.

A la Pentecôte, veillons d'abord à honorer Notre-Dame à Chartres, avant de nous rapprocher, par son intercession, du Sacré-Cœur, pour lui demander, confiants, pour nous la grâce de vivre selon les béatitudes et pour notre prochain de tout restaurer dans le Christ.

*Abbé Jean-Luc Radier*



*L'Enfant prodigue de Rembrandt*

**CONFIRMATIONS**

**Cérémonies**

Le samedi 20 mai à L'Etoile du Matin

Le dimanche 21 mai à la chapelle du Sacré-Cœur à Nancy

**Récollecion et confessions**

Le samedi 13 mai (lieu et horaire à préciser)

# Je suis chrétien !

Abbé Hervé Gresland



Chaque année la fête de Pâques, où l'Église baptise de préférence les adultes, nous rappelle la résurrection qui s'est produite dans notre âme lors de notre baptême, et la vie nouvelle que nous avons reçue alors.

Le jour de notre baptême est le jour le plus décisif de notre vie. Avez-vous cette conviction, cher lecteur ? Aucun événement, en effet, n'approche de l'importance de notre baptême, parce que, en ce grand jour, nous avons reçu ce qui constitue notre dignité de chrétien : la grâce sanctifiante. Réalité mystérieuse, qui nous dépasse... mais réalité certaine, immense et splendide : nous en avons pour garant la parole de Jésus-Christ.

## Qu'est-ce que la grâce sanctifiante ?

C'est la vie éternelle du ciel commencée dès ici-bas dans nos âmes. Quelle merveille !

Jésus nous la fait connaître lorsqu'il dit à plusieurs reprises : « Celui qui croit, a la vie éternelle<sup>1</sup> ». Autrement dit, celui qui croit en moi, Fils de Dieu, d'une foi vive, unie à la charité, à la pratique des préceptes, celui-là a la vie éternelle commencée. Non seulement il l'aura plus tard, mais en un sens il l'a déjà, car la vie de la grâce est la vie éternelle commencée.

Saint Jean exprime la même idée : « Je vous ai écrit ces choses pour que vous sachiez que vous avez la vie éternelle, vous qui croyez au nom du Fils de Dieu<sup>2</sup> ».

Pour bien comprendre cette définition de la grâce sanctifiante, il faut tout d'abord savoir en quoi consiste essentiellement la vie éternelle du ciel. Jésus lui-même nous l'apprend lorsque, avant la Passion, il dit en s'adressant à son Père : « La vie éternelle, c'est qu'ils vous connaissent, vous, le seul vrai Dieu, et celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ<sup>3</sup> ».

Au ciel nous verrons Dieu, « non plus d'une manière obscure, mais face à face<sup>4</sup> », dit saint Paul. Saint Jean ajoute : « Nous le verrons tel qu'il est<sup>5</sup> ». Nous ne le verrons plus seulement par le reflet de ses perfections dans les créatures : nous le verrons immédiatement tel qu'il est en lui-même.

Il résultera de cette vision un amour de Dieu si fort, si absolu, que rien ne pourra désormais non seulement le détruire, mais l'amoindrir. L'amour sera à la mesure de la connaissance. Nous serons entrés dans la béatitude du Seigneur, selon l'expression même du Sauveur : « Serviteur bon et fidèle, entre



Jésus et la Samaritaine

dans la joie de ton maître<sup>6</sup> », joie telle que rien ici-bas n'en peut donner l'idée.

Cette vie éternelle du ciel commence dès ici-bas, dans notre âme, par la grâce sanctifiante. En effet, par les vertus de foi et de charité qui accompagnent la grâce sanctifiante, nous commençons à connaître Dieu et à l'aimer comme nous le connaissons et aimerons au ciel.

- Par la foi, nous connaissons Dieu, non plus seulement comme Créateur, mais comme Père. Nous le connaissons un peu dans sa vie intérieure, un en trois Personnes ; nous avons quelques lueurs sur sa nature intime et sur ses opérations. Nous connaissons en ce Dieu-Trinité le Père plein de bonté et de miséricorde que Jésus nous a révélé ; nous connaissons le Père et le Fils qui nous communiquent leur Esprit d'amour pour nous associer à leur vie. C'est, pour une âme, la vie lumineuse, source de paix et de joie, et qui, cependant, n'est que l'aube du jour de la pleine vision du ciel.

- La vie éternelle commencée consiste à connaître par la foi. Mais nous connaissons Dieu véritablement quand nous l'aimons : c'est le rôle de la charité. Par la vertu de charité, nous aimons Dieu comme le Père qui nous a faits ses enfants d'adoption. Il n'est plus pour nous un Dieu quelque peu abstrait, mais un Dieu vivant, aimant, un véritable Père. En un mot, cette vertu de charité nous fait aimer Dieu filialement. Elle nous le fait aimer comme nous l'aimerons au ciel, quoique ce ne soit pas avec la même intensité ; car en voyant Dieu dans toute sa beauté, nous l'aimerons alors nécessairement et ne pourrons plus nous détacher de lui.

C'est donc la même vie divine qui est en germe dans le chrétien ici-bas, et qui est pleinement épanouie dans les saints au ciel.

<sup>1</sup> Jn 6, 47.

<sup>2</sup> 1 Jn 5, 13.

<sup>3</sup> Jn 17, 3.

<sup>4</sup> 1 Cor 13, 12.

<sup>5</sup> 1 Jn 3, 2.

<sup>6</sup> Mt 25, 21.

# Avril 2023

		<b>PRIEURE MARIE-REINE</b> 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 Courriel : 68p.mulhouse@fssp.fr	<b>CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE</b> 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE	<b>ORATOIRE SAINT-JOSEPH</b> 22, rue Ampère F-68000 COLMAR
<b>Sa 1<sup>er</sup></b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	<b>M. l'abbé Jean-Luc Radier, 06 14 77 90 46</b>		
	<b>1<sup>er</sup> samedi du mois</b>	17h30 Rosaire 18h30 Messe lue 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé		17h30 Rosaire 18h30 Messe lue 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé
<b>Di 2</b>	Dimanche des Rameaux (I <sup>e</sup> cl.)	<b>Croisade eucharistique à l'issue de la Messe</b>		
		<b>M. l'abbé Gresland</b> 10h15 Bénédiction, procession des rameaux et Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	<b>M. l'abbé Radier</b> 8h00 Chapelet 8h30 Bénédiction, procession des rameaux et Messe	9h00 Chapelet 9h30 Bénédiction, procession des rameaux et Grand-Messe
<b>Lu 3</b>	Lundi Saint (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ma 4</b>	Mardi Saint (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Me 5</b>	Mercredi Saint (I <sup>e</sup> cl.)	7h15 Messe lue 15h00 Catéchisme des enfants	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 6</b>	Jeudi Saint (I <sup>e</sup> cl.)			
<b>Ve 7</b>	Vendredi Saint (I <sup>e</sup> cl.)	<b>Jeûne et abstinence obligatoires</b>		
<b>Sa 8</b>	Samedi Saint (I <sup>e</sup> cl.)			
<b>Di 9</b>	Dimanche de Pâques (I <sup>e</sup> cl.)	<b>M. l'abbé Radier</b>		
		10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	<b>M. l'abbé Gresland</b> 9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
<b>Lu 10</b>	Lundi de Pâques (I <sup>e</sup> cl.)	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée		9h30 Chapelet 10h00 Messe chantée
<b>Ma 11</b>	Mardi de Pâques (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Me 12</b>	Mercredi de Pâques (I <sup>e</sup> cl.)	7h15 Messe lue		
<b>Je 13</b>	Jeudi de Pâques (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		

**Voir le programme spécial de la Semaine Sainte**

<b>Ve 14</b>	Vendredi de Pâques (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
<b>Sa 15</b>	Samedi <i>in albis</i> (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Di 16</b>	Dimanche <i>in albis, Quasimodo</i> (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement <b>Quête pour le prieuré</b>	<b>M. l'abbé Radier</b>	<b>M. l'abbé Radier</b> 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe <b>Quête pour les fleurs</b>	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe <b>Quête pour la façade</b>
<b>Lu 17</b>	Férie (IV <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
<b>Ma 18</b>	Férie (IV <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
<b>Me 19</b>	Férie (IV <sup>e</sup> cl.) <i>Strasbourg : St Léon IX, Pape et Confesseur</i> (II <sup>e</sup> cl.)	7h15 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 20</b>	Férie (IV <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
<b>Ve 21</b>	Saint Anselme de Cantorbéry, Evêque et Doct. (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
<b>Sa 22</b>	Saints Soter et Caius, Martyrs (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Di 23</b>	2 <sup>e</sup> dimanche après Pâques (II <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement <b>Quête pour les séminaires – Vente de gâteaux pour les pèlerinages (+ apéritif à Colmar)</b>	<b>M. l'abbé Gresland</b>	<b>M. l'abbé Radier</b> 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
<b>Lu 24</b>	Saint Fidèle de Sigmaringen, Martyr (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
<b>Ma 25</b>	Saint Marc, Evangéliste (II <sup>e</sup> cl.) Litanies majeures	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
<b>Me 26</b>	Saint Clet et Saint Marcellin, Papes et Martyrs (III <sup>e</sup> cl.)	7h15 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 27</b>	Saint Pierre Canisius, Confesseur et Docteur (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
<b>Ve 28</b>	Saint Paul de la Croix, Confesseur (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
<b>Sa 29</b>	Saint Pierre de Vérone, Martyr (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Di 30</b>	3 <sup>e</sup> dimanche après Pâques (II <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement <b>Quête pour les séminaires – Vente de gâteaux pour les pèlerinages (+ apéritif à Colmar)</b>	<b>M. l'abbé Radier</b>	<b>M. l'abbé Gresland</b> 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe

### Comment on fait un chrétien

Les documents de l'ancienne liturgie des Gaules donnent à la cérémonie du baptême ce titre suggestif : « *Ad christianum faciendum* : Comment on fait un chrétien ».

C'est en effet par le baptême que l'Eglise fait de nous des chrétiens. Ce sacrement, dit le rituel, est « la porte d'entrée de la religion chrétienne et de la vie éternelle ». C'est par le baptême que notre mère la sainte Eglise nous donne cette vie éternelle du ciel qui commence dans notre âme par la grâce sanctifiante.

Hélas ! les rites sacrés par lesquels nous sommes « faits chrétiens » sont méconnus par trop de catholiques, qui n'essaient pas d'en comprendre le sens profond. Il importe de rendre aux baptisés la connaissance et l'amour des rites de leur initiation chrétienne.

Pour bien comprendre les cérémonies du baptême, il faut les replacer dans leur cadre historique et se rappeler ce qu'était jadis la célébration du baptême. Dans l'Eglise primitive le baptême était généralement conféré à des païens arrivés à l'âge adulte, et l'administration du sacrement était précédée d'une longue formation religieuse, sorte de noviciat de la vie chrétienne qui acheminait lentement les convertis vers la fontaine sacrée où ils devaient retrouver la vie.

Lorsqu'un païen voulait recevoir le baptême, il se présentait à l'évêque, qui l'interrogeait sur ses intentions et sa foi. Alors ce candidat était admis au nombre des aspirants ou catéchumènes.

La cérémonie du baptême rappelle les rites qui s'accomplissaient au cours des séances d'instruction des catéchumènes, appelées scrutins. Il y avait sept scrutins entre le troisième dimanche de carême et la fête de Pâques, jour spécialement réservé au sacrement de baptême.

Au cours de ces séances, les catéchumènes étaient soumis, entre autres rites, à des exorcismes. En effet, par le péché originel, l'âme est sous la domination du démon. Munie de la puissance sacerdotale du Christ,

l'Eglise, comme lui, commande au démon. Par les exorcismes, le prêtre somme le démon de sortir de l'âme du futur baptisé, et de céder la place à l'Esprit-Saint : « Je t'adjure, esprit immonde, au nom de Dieu le Père tout-puissant, au nom de Jésus-Christ, son Fils, notre Seigneur et notre Juge, et par la vertu du Saint-Esprit, de te retirer de cette créature de Dieu, que Notre-Seigneur a daigné appeler dans son saint temple, pour qu'elle devienne le temple du Dieu vivant et la demeure du Saint-Esprit. »

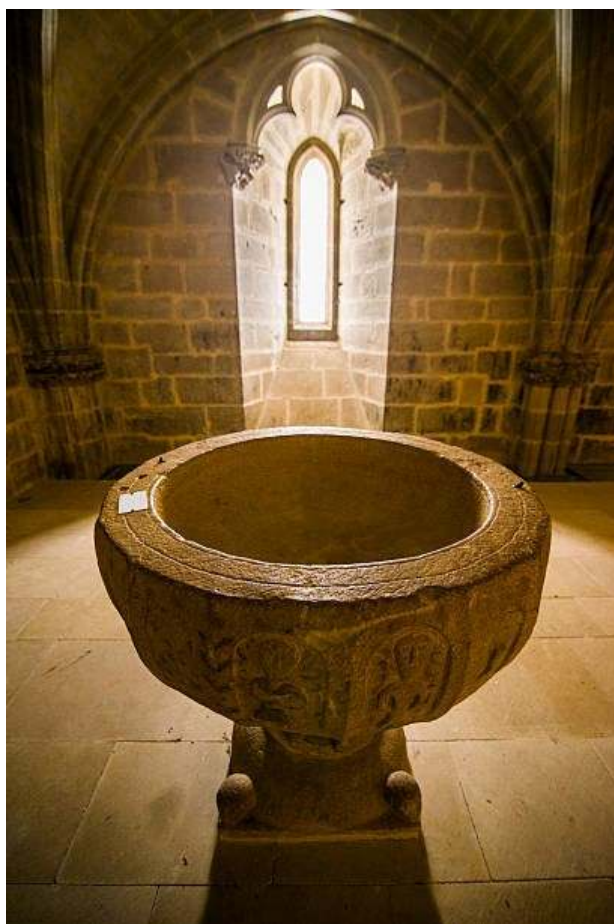
Le « grand scrutin » du quatrième mercredi de Carême comportait une cérémonie particulièrement importante, que l'on appelait la tradition des Evangiles, du Credo et du Pater. On les lisait et on les commentait aux catéchumènes ; on les leur « remettait » en quelque sorte, on les leur confiait comme un dépôt sacré. Voilà pourquoi de nos jours, en se rendant aux fonts baptismaux, le prêtre récite avec le parrain et la marraine les formules qui contiennent en résumé notre foi : le Credo et le Pater.

La partie des cérémonies du baptême qui se déroule devant le baptistère rappelle la dernière séance d'initiation des catéchumènes, qui avait lieu le matin du samedi saint. Les catéchumènes renonçaient formellement à Satan et aux œuvres de Satan, c'est-à-dire au péché. De nos jours encore le prêtre interroge l'enfant, en

disant : « Renoncez-vous à Satan ? Et à toutes ses œuvres ? Et à toutes ses séductions ? » A chaque question, le parrain et la marraine qui représentent l'enfant, répondent pour lui : « J'y renonce ! »

Autrefois, on oignait d'huile les athlètes qui allaient combattre dans les jeux du cirque. Avec l'huile des catéchumènes, le prêtre fait deux onctions en forme de croix, l'une sur la poitrine, l'autre entre les épaules du baptisé, pour symboliser la force que la grâce du baptême va lui conférer afin de l'aider à rester fidèle à ses promesses.

Les scrutins dont nous avons parlé se déroulaient pendant le carême. Voilà pourquoi, depuis le début de la cérémonie, le prêtre portait l'étole violette. Mais ce qui suit se déroulait dans la nuit pascalle,



aussi le prêtre prend-il maintenant l'étole blanche, couleur de la résurrection.

Alors a lieu le baptême proprement dit. Le prêtre verse de l'eau à trois reprises en forme de croix sur la tête de l'enfant en disant : « N..., je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » A travers la simplicité du rite se réalise la merveille divine : l'enfant est lavé du péché originel et naît à la vie divine de la grâce. Le démon s'est vu obligé de quitter cette âme, et l'Esprit-Saint, ou mieux la Trinité tout entière – puisque là où est présent le Saint-Esprit, là se trouvent également le Père et le Fils – fait son entrée triomphale dans l'âme régénérée.

Aussitôt après l'ablution baptismale, le prêtre trempe le pouce dans l'ampoule du saint chrême et



consacre l'enfant en traçant en forme de croix une onction sur le sommet de la tête. « Tout chrétien est ainsi oint, dit saint Augustin, pour faire comprendre qu'il participe à la dignité sacerdotale et royale. » C'est qu'en effet le baptême imprime dans l'âme un signe spirituel et ineffaçable, le caractère sacramental qui, affirme saint Thomas, fait participer le baptisé, en une certaine mesure, au sacerdoce du Christ : le caractère baptismal donne officiellement le droit et le pouvoir de participer au culte chrétien et de recevoir les autres sacrements. L'onction du saint chrême est le rite qui manifeste la consécration baptismale intérieure et invisible.

Le prêtre place un vêtement blanc sur la tête de l'enfant en souvenir du vêtement blanc que l'on donnait autrefois aux nouveaux baptisés pour signifier la purification opérée dans leur âme, et il dit : « Recevez ce vêtement blanc, puissiez-vous le porter sans tache jusqu'au tribunal de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin que vous ayez la vie éternelle. »

Autrefois, les néophytes, portant des cierges allu-

més, se rendaient à la basilique au chant du *Vidi aquam* (aujourd'hui encore chant de l'aspersion avant la grand-messe au temps pascal). En souvenir de cette cérémonie, le prêtre donne au nouveau baptisé un cierge allumé, symbole de grâce et de fidélité, et lui adresse cette exhortation : « Observez les commandements de Dieu, afin que, lorsque le Seigneur viendra pour les noces éternelles, vous puissiez aller à sa rencontre avec tous les saints dans la cour céleste, et vivre dans les siècles des siècles. »

C'est une pieuse coutume que les parents du nouveau baptisé le consacrent aussitôt à la Sainte Vierge. Faire cette consécration, c'est demander à Notre-Dame de prendre cet enfant sous sa protection, de garder son cœur toujours pur, son âme toujours vivante en état de grâce.

### La dévotion à notre baptême

Un missionnaire des Montagnes Rocheuses raconte l'histoire d'un bon vieillard qui avait été baptisé à quatre-vingts ans. Deux ans plus tard, il était à l'agonie. Et comme on lui demandait son âge, il répondit : « J'ai deux ans. Ma vie ne commence à compter que depuis mon baptême, les quatre-vingts années qui ont précédé étaient comme une mort. »

Mes frères, avez-vous la dévotion de votre baptême, où s'est accomplie votre naissance à la vie éternelle ? En savez-vous le jour exact ? Le jour anniversaire de votre baptême est-il pour vous un anniversaire plus précieux que celui de votre naissance, et qui vous touche davantage ?

Le souvenir de notre baptême doit nous remplir de reconnaissance et de joie :

- de reconnaissance, parce que notre baptême est la source de tous les bienfaits spirituels dont nous sommes sans cesse comblés ;

- de joie, parce que par notre baptême nous appartenons à Jésus-Christ, à la très sainte Vierge et à la grande famille des enfants de Dieu, l'Eglise catholique.

Aimons à célébrer cet anniversaire avec piété et action de grâces !

Et redisons avec saint Pierre : « Béni soit Dieu qui, dans sa grande miséricorde, nous a régénérés [par une nouvelle naissance, celle de la grâce] pour une vivante espérance, pour un héritage qui ne peut se corrompre, ni se souiller, ni se flétrir, et qui vous est réservé dans les cieux<sup>7</sup> ».

<sup>7</sup> 1 Jn 1, 3-4.

**ACTIVITÉS A PRÉVOIR****Catéchisme des enfants**

- Les 3 chapelles
- Avril : 5
- Mai : 3, 10, 17, 24 et 31
- Juin : 7, 14, 21 et 28

**Catéchisme pour adultes**

- Mulhouse : mardi 4 avril de 19h15 à 20h15
- Colmar : mercredi 5 avril de 19h15 à 20h00

**Pas de Cercle Saint-X en avril****Réunion des jeunes**

- Sochaux : mercredi 26 avril de 20h00 à 21h30

**Croisade Eucharistique**

- Les 3 chapelles :
- Dimanche 2 avril

**Quêtes spéciales**

- pour le prieuré à Mulhouse
- pour la façade à Colmar
- pour les fleurs à Cravanche
- Dimanche 16 avril

**Quête pour les séminaires**

- Les 3 chapelles :
- Dimanche 23 avril

**Ventes de gâteaux pour les pèlerinages**

- Les 3 chapelles :
- Dimanche 23 avril

**Cérémonies de confirmation**

- Etoile du Matin : samedi 20 mai
- Nancy : dimanche 21 mai

**HONORAIRES**

- Messe** : 18 €
- Neuvaine** : 180 €
- Trentain** : 720 €

**RETRAITES SPIRITUELLES****Saint Ignace (messieurs)**

- 2-8 avril : Pointet
- 2-8 avril : Caussade
- 24-29 avril : Gastines
- 29 avril-7 mai : Caussade
- 8-13 mai : Pointet
- 22-27 mai : Gastines
- 5-10 juin : Gastines
- 12-17 juin : Caussade
- 19-24 juin : Pointet
- 3-8 juillet : Gastines
- 10-15 juillet : Caussade
- 17-22 juillet : Pointet
- 24-29 juillet : Gastines
- 31 juillet-5 août : Pointet
- 31 juillet-5 août : Bitche
- 7-12 août : Gastines
- 28 août-2 sept. : Caussade

**Saint Ignace (dames)**

- 17-22 avril : Caussade
- 24-29 avril : Pointet
- 8-13 mai : Gastines
- 8-13 mai : Bitche
- 15-20 mai : Caussade
- 22-27 mai : Pointet
- 22-27 mai : Enney
- 5-10 juin : Pointet
- 19-24 juin : Gastines
- 19-24 juin : Caussade
- 3-8 juillet : Pointet
- 17-22 juillet : Gastines
- 24-29 juillet : Caussade
- 31 juillet-5 août : Etchary
- 7-12 août : Bitche
- 14-19 août : Caussade
- 21-26 août : Enney

**Retraite de Semaine Sainte**

- 3-8 avril : Moulin du Pin

**Foyer (mixte)**

- 1<sup>er</sup>-4 mai : Enney

**Vie chrétienne (mixte)**

- 8-13 mai : Moulin du Pin

**Montfortaine (mixte)**

- 12-17 juin : Moulin du Pin

**Avec N.D. de Fatima (mixte)**

- 31 juillet-5 août : Moulin du Pin

**INTENTIONS DU MOIS**

**Croisade eucharistique** : en réparation pour nos péchés.

**Rosaire vivant** : la protection des écoles catholiques.

**CARNET PAROISSIAL**

*Monsieur André Tschudy, décédé le 14 février à Marckolsheim, a été enterré le 21 février à Marckolsheim*

*M. Thibault Cornuault et Mlle Eléonore Santiago ont contracté mariage devant Dieu le 18 février à Cravanche*

*Madame Geneviève Meneghetti, décédée le 15 mars à Colmar, a été enterrée le 21 mars à Colmar*

*Nous prions pour nos défunts du mois d'avril*

**À Mulhouse**

Sœur Marie-Georgette Vogel, + 1997 à 89 ans  
 Mme Juliette Rauch, + 2003 à 89 ans  
 M. Jean Birr, + 2006 à 81 ans  
 Mme Marie-Madeleine Schlier, + 2009 à 85 ans  
 Mme Ema Martinez, + 2010 à 85 ans  
 M. Pierre Maechtlin, + 2011 à 96 ans  
 Mme Louise Koenig, + 2013 à 93 ans  
 M. Roger Baumann, + 2020 à 95 ans

**À Colmar**

Mme Berthe Andrès, + 1995 à 81 ans  
 Sœur Marie-Pierre Lorber, + 1997  
 Abbé Raymond Seemann, + 1999 à 70 ans  
 M. Alphonse Kohler, + 2001 à 88 ans  
 Mlle Marie Issemann, + 2004 à 93 ans  
 M. Georges Andrès, + 2005 à 92 ans  
 M. Jean Wetterwald, + 2010 à 88 ans  
 Mme Monique Kuntzmann, + 2022 à 86 ans

**À Cravanche**

Mlle Madeleine Choubat, + 1997 à 84 ans  
 Mme Ida Fleck, + 2008 à 97 ans  
 Mme Colette Desjeux, + 2011 à 84 ans  
 M. Gustave Martin, + 2011 à 72 ans  
 Mme Lucia Parisot, + 2020 à 93 ans

**CONFESSIONS****À Mulhouse**

- Le dimanche : voir calendrier
- En semaine : pendant le chalet de 18h ; sur demande après les Messes ou sur rendez-vous
- Le 1<sup>er</sup> vendredi du mois : pendant l'Heure Sainte
- Le 1<sup>er</sup> samedi du mois : pendant le Rosaire

**À Colmar**

- Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe
- En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

**À Cravanche**

- 1/2 heure avant toutes les Messes